CÉDULE A—Suite.

SERVICE. Montant. T	otal.
\$ cts.	\$ cts.
	5,494 41
S ET SERVICE COTIER.	
Québec.	
ve St. Laurent (comme avance sur les \$104,000 ; 1870-71); la dépense, sous ce chef, ne devant pas \$104,000, entre le temps de la passation du pré-871	
Nouveau-Brunswick.	
le sifflet d'alarme de la Pointe-aux-Lé- 800 00 réparation des dommages que la marée tobre dernier ont fait aux phares de	
Perdrix, à la balise, phare de St. Jean, il Head, St. André et Pointe-aux-Lé-	
20	9,916 00
PÉCHERIES.	
rotection des pécheries (police maritime) comme 870-71; la dépense, sous ce chef, entre le temps nt acte et le 30 juin 1871, ne devant pas excéder objet, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1871. du service des pêcheries, Ontario 1,891 00 et du service des pêcheries NE 3,540 00 et du service des pêcheries NB 1,532 00	
6,963 00	6,963 00
20	,,303 00
URS-MESUREURS DE BOIS.	
courante10	0,000 00
EPTION DU REVENU.	
Donanes.	
ter ce service	0,000 00
Postes.	1
urant l'année courante pour payer les dépenses tions d'argent et des caisses d'épargne, et qui n'est au budget	G,000 00
	8,373 41